



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

18 janvier 2017

Une nouvelle personnalité fait son entrée au Collège de l'AMF

Organe décisionnel de l'institution, le collège de l'Autorité des marchés financiers accueille un nouveau membre, Muriel Faure, désignée par le ministre de l'économie et des finances.

Par arrêté du 26 décembre 2016 (publié au Journal Officiel du 3 janvier 2017), le ministre de l'économie et des finances a nommé Muriel Faure au collège de l'Autorité des marchés financiers, à raison de sa compétence financière et juridique ainsi que de son expérience en matière d'appel public à l'épargne et d'investissement de l'épargne dans des instruments financiers. Diplômée de l'ESSEC et de la SFAF, membre du comité stratégique de l'Association française de la gestion financière (AFG) et co-présidente de la Commission recherche et innovation, Muriel Faure a fait l'essentiel de son parcours professionnel dans la gestion d'actifs.

Muriel Faure a rejoint le Collège en remplacement de Jean-Luc Enguéhard. A cette occasion, Gérard Rameix, président de l'AMF, a tenu à saluer à nouveau la mémoire de Jean-Luc Enguéhard, décédé l'été dernier.

Un collège dont le mode de désignation permet une multidisciplinarité

Pour mémoire, outre son président nommé par le président de la République pour un mandat de 5 ans non renouvelable, le collège comprend :

- trois membres désignés respectivement par le Vice-Président du Conseil d'État, le 1er Président de la Cour de cassation, et le 1er Président de la Cour de comptes ;
- trois membres désignés respectivement par le Président du Sénat, le Président de l'Assemblée nationale et le Président du conseil économique, social et environnemental ;
- un représentant de la Banque de France désigné par le gouverneur ;
- le Président de l'Autorité des normes comptables ;
- sept membres désignés par le ministre chargé de l'économie.

A l'exception du représentant de la Banque de France et du président de l'ANC, la durée du mandat est de cinq ans, renouvelable une fois.

La composition du collège de l'AMF est la suivante :

M. Gérard Rameix, président,
M. Jean-Claude Hassan,
Mme Martine Ract-Madoux,
M. Michel Camoin,
M. Robert Ophèle,
M. Patrick de Cambourg,
M. Bernard Coupez,
M. Thierry Philipponnat,
M. Christian de Boissieu,
M. Helman le Pas de Sécheval,
M. Jean-Pierre Hellebuyck,
M. Jean-Claude Hanus,
M. Christian Schricke,
Mme Muriel Faure,
Mme Sophie Langlois,
Mme Sylvie Lucot.

A propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org

Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF - Christèle Fradin - Tél : +33 (0)1 53 45 60 29 ou +33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

📌 Présentation du Collège de l'AMF

Mots clés

NOMINATION

SUR LE MÊME THÈME

📡 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

09 juin 2022

La Commission Climat
et finance durable
(CCFD)



ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

01 juin 2022

Nos missions



RAPPORT ANNUEL

RAPPORT ANNUEL

18 mai 2022

Rapport annuel de
l'AMF 2021 - Annexes



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02